

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 151 (2006)
Heft: 3

Artikel: "Fourrier! La solde!" Partie 1
Autor: Quartier, Vincent
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346573>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«Fourrier! La solde!» (1)

«Fourrier! La solde» Cet ordre, lancé dans la cour de la caserne de Colombier par notre impressionnant commandant de compagnie¹ résonne encore à mes oreilles! Le fourrier s'avance devant les rangs, ordonne le «Garde à vous fixe!» et annonce notre «Compagnie prête à être soldée» au commandant, qui ordonne alors: «Soldez la compagnie!». Le fourrier, après avoir donné le «Repos!», appelle les serre-files de chaque section et leur remet les petites enveloppes jaunes à distribuer, qui contiennent notre première solde. Nous sommes alors des recrues, après avoir été des conscrits; ce ne sera que quelques semaines plus tard, lors de la prise de drapeau de notre bataillon d'école de recrues, que nous aurons le droit d'être appelés soldats.

■ Adj sof Vincent Quartier

On dit souvent que «l'argent est le nerf de la guerre». Comme les soldats sont destinés, en principe, à faire la guerre, parfois, c'est tant mieux, à l'éviter, parlons d'argent et de soldats. Le mot *soldat* vient de *soldato* et de *soldare*, qui signifient tous les deux «prendre sa solde». Ce terme de solde est, quant à lui, issu de *soldo*, qui désigne une pièce de monnaie, et ce vocable est utilisé pour parler du traitement des militaires. Un soldat est donc un militaire qui reçoit un traitement dans le cadre d'une armée nationale; un mercenaire est également un soldat, mais généralement de nationalité étrangère à l'Etat qu'il sert, parfois sans état d'âme, pour la solde. Mercenaire vient du latin *mercenarius* et *merces*, salaire.

Le non-paiement de la solde des soldats peut être parfois dangereux. Entre 241 et 239 av. J-C, Carthage doit soutenir une guerre terrible contre ses mercenaires qui, las de ne pas être

payés, se sont révoltés et assiègent la ville. Ils sont finalement vaincus après une lutte terrible, mais le prix payé par les Carthaginois pour cette guerre de deux ans est bien plus élevé que les arriérés de soldes dus aux mercenaires.

Sous l'Empire romain, le légionnaire touche sa solde tous les trois mois. Une fois la retenue pour l'ordinaire (armes, nourriture, vêtements) prélevée, il reste encore au légionnaire suffisamment pour, de temps à autre, *aller voir les filles* ou boire avec ses compagnons. Anecdote savoureuse: à cette époque déjà, un plan d'épargne funéraire est proposé au légionnaire, qui, devenu cotisant, est ainsi certain de pouvoir bénéficier d'une tombe convenable le jour venu²!

La longue histoire du Moyen-Age est truffée d'épisodes décrivant d'innombrables révoltes ou mutineries de troupes mal payées ou impayées par les seigneurs qui les engagent, sou-

vent au coup par coup, au gré des campagnes militaires qu'ils mettent sur pied. Ceux-ci prévoyant généralement de payer leur troupes avec les richesses récupérées sur l'ennemi, les choses se passent souvent mal pour eux en cas de défaite.

Les mercenaires

La Suisse, une des plus vieilles démocraties du monde, a fourni, tout au long de son histoire, de nombreux soldats aux différents souverains d'Europe. Habitants d'un petit pays aux revenus essentiellement agricoles, ces jeunes hommes sont issus, pour la plupart, de familles paysannes. A l'époque, c'est le fils aîné qui reprend le domaine paternel et les autres garçons de la famille n'ont pas d'autre choix que de s'engager comme soldats dans un régiment au service de l'étranger, afin de gagner leur vie. A la tête de ces régiments dont ils portent les noms, on trouve en principe des officiers suisses (de Diesbach, de Meuron, de Courten, etc.). Le

¹ Le plt Bernard Mayor (plus de 1,90 m). Il sera le dernier commandant de la division de montagne 10. Amicalement, je lui dédie cet article en lui souhaitant une bonne retraite!

² Streit Pierre: «La logistique, fondement de toute stratégie militaire. L'exemple romain: la vie quotidienne du légionnaire et son autonomie», Le Fourrier suisse - 729.

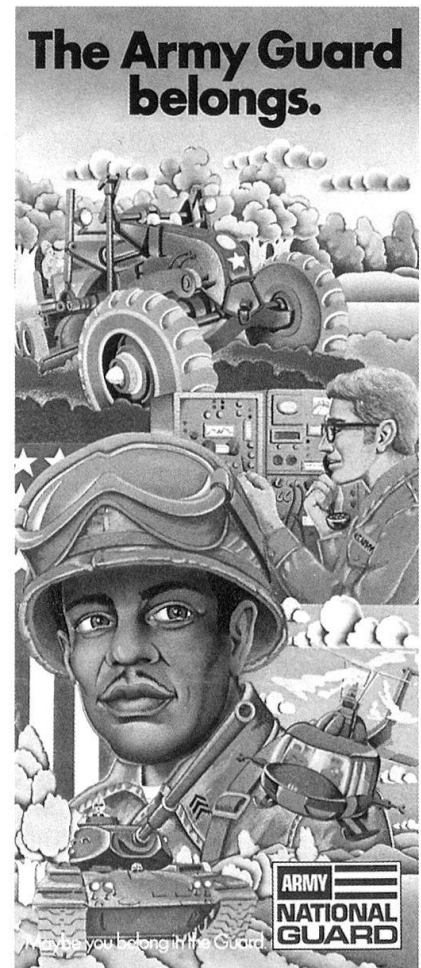
commandement d'un régiment reste souvent dans la famille, passant de père en fils.

Les régiments suisses capitulés au service étranger regroupent des soldats provenant de la même région ou du même canton. La longue et souvent tragique histoire de ces Suisses est évoquée dans l'ouvrage *Honneur et Fidélité*³ et nous n'allons pas évoquer cette épopée monumentale. Il faut cependant relever que ces soldats suisses sont recherchés par les puissants de l'époque, qui font tout pour les mettre à leur service, car ils constituent des troupes fidèles et de qualité. Il faut pourtant les payer régulièrement car, sans soldes, elles poseraient problème. Quand les paiements royaux font défaut, les commandants avancent souvent l'argent à leurs risques et périls. On voit donc que l'expression, «Pas d'argent, pas de Suisses!» doit être prise avec prudence. D'autres mercenaires servent également en France, par exemple, les lansquenets allemands, depuis le XV^e jusqu'au XIII^e siècle.

De nos jours, les mercenaires, sont toujours recherchés à travers le monde pour y pratiquer cette profession de soldats de fortune! Depuis le milieu du XX^e siècle, la décolonisation de nombreux pays d'Afrique et d'Asie amène des chefs d'Etat, élus ou imposés, à recruter des *conseillers militaires* compétents pour former, encadrer et instruire leurs jeunes armées natio-

nales. Les Etats-Unis et l'ex-Union Soviétique se taillent la part du lion sur ce marché spécial de l'emploi. Des *conseillers* venus de France, de Grande-Bretagne, de Chine, d'Afrique du Sud et de Cuba, suivant les sympathies idéologiques et les accords passés avec ces jeunes nations, se trouvent aussi présents sur le terrain. Je me souviens, dans les années 1970, avoir vu des uniformes d'officiers soviétiques suspendus, afin d'être aérés, sur des balcons d'immeubles abritant des *co-opérants techniques* dans les environs d'Oran, en Algérie. Le règne des *conseillers* en uniformes devient florissant, puisque la guerre froide se développe par pays interposés.

Parallèlement, dans la foulée de cette guerre non déclarée, un autre marché du travail militaire voit le jour: celui des mercenaires modernes. Il est tentant, pour certains chefs de nouveaux Etats, souvent instables, de se constituer une *Légion étrangère*. Et l'on pense immédiatement à la tentative de sécession katan-gaise de Moïse Tshombé, à Bukavu en 1967, à Jean Schramme et à ses 123 soldats de fortune, coincés dans cette ville de l'ex-Congo belge avec 600 gendarmes katangais commandés par le colonel Monga, tenant tête, pendant deux semaines, aux 15000 hommes de l'armée nationale congolaise⁴. Le problème du Katanga, loin d'être réglé, refait surface en 1978, avec l'affaire de Kolwezi.



Plaquette de recrutement de l'Army National Guard (USA).



L'assignat, papier-monnaie assigné sur les biens nationaux, a servi à solder les troupes révolutionnaires...

³ *Capitaine de Vallière: Honneur et Fidélité. Neuchâtel, F. Zahn, Editeur.*

⁴ *Le futur brigadier Jean Della Santa, de Neuchâtel, alors jeune officier de notre armée, est l'un des responsables du rapatriement en Europe, en 1968, des mercenaires survivants de Bukavu, dans le cadre d'une mission pour le CICR. «Souvenir d'une mission difficile», Diamant, 16 juin 1997.*

Il y a aussi la guerre de sécession du Biafra (1967-1970), durant laquelle de nombreux mercenaires européens sont engagés, y compris des pilotes, aux commandes de petits avions civils, qui ravitaillent les rebelles et les populations biafraises en affrontant la DCA nigérienne. Le plus connu d'entre eux est le comte von Rosen, un aristocrate suédois. Nombreux sont ceux qui y laisseront leur vie. Beaucoup de ces soldats de fortune sont des anciens combattants d'Indochine ou d'Algérie. Parmi eux, de nombreux officiers et sous-officiers français ou légionnaires, ayant vécu la fin de Dien Bien Phu et la captivité dans les camps vietminh. D'une génération issue de la Seconde Guerre mondiale, ils ne connaissent que le métier des armes et passent d'un pays à l'autre selon les fluctuations de la politique et de l'histoire: ex-Congo belge, Gabon, Biafra, Yémen, Zaïre, Tchad, Angola, Liban, Laos, Birmanie, Salvador, Nicaragua et, plus récemment, Afghanistan et Irak!

Et la solde? Si certains soldats de fortune s'engagent en signant des contrats peu crédibles, d'autres assurent leurs arrières. Ainsi, Roger Faulques, vieux briscard d'Indochine et d'Algérie, véritable trompe-la-mort survivant de Dien Bien Phu, ne s'embarque pas à la légère: «Chaque contrat qui le lie à un Gouvernement étranger ou à une fraction politique comporte impérativement une assurance sur la vie de cent mille francs et une assurance multi-risques pour les cas d'invalidité



Plaquette de recrutement de la Légion étrangère très similaire à celle de l'Army National Guard.

éventuels. Le tarif est immuable: un tiers de l'assurance sur la vie pour la perte d'un membre ou d'un œil. Cumulable en cas d'une double ou d'une triple amputation. La solde doit être versée régulièrement et sans retard à son compte bancaire. A défaut le contrat est caduc et il rentre immédiatement à Nice. C'est le mercenaire au sens absolu du terme. Il loue réellement son corps et ses connaissances au plus offrant⁵. »

Né en 1925, Roger Faulques, lieutenant au 1^{er} bataillon étranger parachutiste de la Légion, est grièvement blessé en octobre 1950, lors de la bataille de Dong Khé, sur la route coloniale numéro 4. Laissé pour mort, il est rendu par le Viet-minh, le 18 octobre 1950 et évacué par un JU 52. Il s'en sort miraculeusement. Durant sa longue convalescence, il s'éprend de son infirmière qu'il épouse un peu plus tard.

⁵ Honorin, Michel: La fin des mercenaires. Paris, Laffont, 1968

Napoléon et les soldes de ses soldats

Il est difficile de comprendre et de comparer les soldes versées aux soldats du Consulat et de l'Empire, une époque mouvementée, avec les montants versés aux soldats de notre temps. Tentons d'y voir clair en prenant pour références des objets ou des biens de consommation courants. Lors du passage du Premier consul Bonaparte au col du Grand Saint-Bernard en 1800, les soldats valaisans de six compagnies stationnées à Saint-Maurice, Martigny, Sembrancher, Bourg-Saint-Pierre, Grand Saint-Bernard et Saint-Rhémy, chargées de missions de transports pour l'armée française, touchent une solde de 10 sols par jour, ce qui correspond à environ 50 centimes de nos jours⁶. La livre de l'époque comprend 20 sols et le sol est divisé en 12 deniers. A cette époque, un pain se paie 2 sols et 7 deniers, une livre de fromage 10 sols. Assignat de 15 sols de l'An II de la République.

En 1803, une nouvelle monnaie française est créée par le décret du 24 germinal an IX (14 avril 1803), d'où son nom de « franc germinal ». Elle est destinée à remplacer l'ancien franc, créé par la Convention, le 28 thermidor an III (15 août 1795) et jamais utilisé par les Français, qui continuent de parler de livres tournois divisées en 20 sous de 12 deniers. Certains Français, en 2004, utilisent encore la notion d'anciens francs, alors que les

nouveaux francs ont été remplacés par les euros ! L'histoire est un éternel recommencement...

En 1805 un sergent de la Garde reçoit une solde journalière de 43 sous, un caporal de 33 sous et un grenadier de 23 sous. A cette époque, un pain de 2 kilos coûte environ 14 sous et le kilo de sucre 8 francs.

Vers 1808, un colonel de la Garde touche 9000 francs par an et son homologue de la Ligne touche 5000 francs. Un capitaine de la Garde reçoit 3600 francs annuellement, alors que ses camarades de la cavalerie et de la Ligne perçoivent respectivement 2500 et 2400 francs. En comparaison, une lingère gagne entre 10 et 24 francs par mois, soit environ 200 francs par an ! Une paire de souliers est comptée 25 sous par le cordonnier. Une entrée à un concert à l'Opéra, celui de Mademoiselle Angélique Catalani, le 21 juillet 1806, coûte 36 francs et le repas qui suit, chez Edon, boulevard Saint-Germain, revient environ à 2,50 francs⁷. Le versement des soldes n'est pas régulier sous l'Empire : il est fortement dépendant des conditions de combat, de l'allongement des lignes de ravitaillement (campagne de Russie), parfois malheureusement, de l'honnêteté et de l'intégrité des trésoriers-payeurs.

Au service du royaume des Deux-Siciles (Naples)

Dès 1830, les régiments suisses au service de France et de

Hollande sont licenciés ; c'est vers Naples que les derniers Suisses officiellement au service étranger⁸ vont se tourner. Rendu aux Bourbons par le Traité de Vienne de 1815, le Royaume des Deux-Siciles entretient 4 régiments suisses : le 1^{er} rgt (Lucerne), le 2^e rgt (Fribourg et Soleure), le 3^e rgt (Valais, Grisons et Schwyz) et le 4^e rgt (Berne). Selon les articles 8 et 9 de la capitulation du 5 mai 1825, l'âge requis pour s'engager est de 18 à 36 ans, il faut ne présenter aucun défaut physique et mesurer au minimum 5 pieds (1 pied = 33 cm). L'engagement est de 4 ans, renouvelable de 2 ou 4 ans. Deux Valaisans de Fully, Joseph Bruchez et Maurice Perret, engagés au 3^e régiment, participent à l'expédition de Sicile (1848-1849). A cette époque, leur solde annuelle est de 228 francs et ils paient 8 centimes pour un litre de vin.

Battu par Garibaldi, François II, dernier roi des Deux-Siciles, doit s'exiler et les régiments suisses sont licenciés en septembre 1859. 1800 hommes restent à Naples et s'engagent dans 3 bataillons étrangers formés sur place. D'autres s'enrôlent dans les rangs de la Légion étrangère française, dans les troupes hollandaises de Java ou dans l'armée de Garibaldi. 800 s'engagent dans le régiment du Pape. Le solde, environ 6000 soldats rentrent au pays et, parmi eux, les deux Valaisans de Fully.

V.Q.

(A suivre)

⁶ Closuit, Léonard Pierre: Passage de Bonaparte au Grand Saint-Bernard en mai 1800. Association Saint-Maurice d'études militaires, 1999.

⁷ Almeras, Henri d': La vie parisienne sous le Consulat et l'Empire. Paris, Albin Michel.

⁸ Abstraction faite des gardes pontificaux!